

à retourner à la DIPER pour le 31 mars 2017 au plus tard
(cachet de la poste faisant foi)

2 ou 3 points

FICHE BAREME

**EXERCICE SUR « POSTES ouvrant droit à bonification
y compris ceux de l'éducation prioritaire »**

**Concerne les postes d'adjoints, adjoints spécialisés et direction
(Cf. circulaire page 8 et annexe 2)**

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Affectations (précisez la commune, l'école et la nature du poste) :

2014/2015 :

2015/2016 :

2016/2017 :

Personnels concernés :

Les personnels exerçant leurs fonctions **depuis au moins 3 ans, d'une façon effective et sans interruption**, (sans congé parental ou délégation rectorale par exemple), dans une des écoles de la liste figurant en annexe 2.

Bonification : à partir de 3 ans : 2 points pour les postes isolés.
3 points pour les postes en éducation prioritaire

Date et signature :